Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1898)

Heft: 20

Artikel: Lettre Patoise : avis és aimouéreux

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-247987

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tre M. Languette une série de terribles escar-

Lui renfoncer traîtreusement son chapeau; lui tacher ses livres; lui chiper, la nuit, un panta-lon ou ses chaussettes « pour voir sa tête le lendemain! » lui planter des becs de plumes dans sa chaise ; lui glisser dans son lit des œufs crus, du crin coupé menu, du gros sel... jusqu'à une couleuvre vivante apportée par un externe... le satanique Bel-Œil épuisa son arsenal de gredi-

En vain, rien ne put entamer la patience angélique de M. Languette. Bel-Œil se piqua au jeu.

Il apprit que son placide adversaire faisait de la copie — le ladre! — pour un notaire de la ville. Il s'introduisit subrepticement dans la chambre du pion et lui déchira plus de cent feuillets.

Cette fois, M. Languette sortit de son calme accoutumé.

- Messieurs, nous dit-il, les larmes aux yeux, j'aime à croire que l'acte inqualifiable, dont je viens d'être la victime, ne se reproduira plus, quand vous saurez que je gagne 55 francs par mois, et que j'ai à soutenir ma vicille mère et ma sœur infirme.

Ma foi, tant de magnanimité nous toucha tous mauvaise tête, les potaches, mais le cœur sur la main Bel-Œil fut mis en quarantai-

D'ailleurs, à part sa faiblesse trop grande, M. Languette était l'idéal du pion. Doux, tra-vailleur, avec une parfaite bonne grâce il mettait à notre disposition, quand nous étions embarras-rés, son expérience et son savoir solide. Aussi, bien que les punitions fussent inconnues dans notre division, les études redevinrent peu à peu silencieuses et recueillies.

Cet état de chose ne pouvait point faire le compte de Bel-Œil.

Au réfectoire, toutes les fois que l'on servait du rôti, M. Languette, dès qu'il ne se croyait pas observé, enlevait précipitamment de son assiette sa part, l'enveloppait dans un morceau de journal, et la fourrait dans sa poche.

Bel-Œil, son voisin de table, avait surpris son

innocent manège.

Un jour, il se retourna subitement au moment psychologique.

Le pauvre pion rougit jusqu'aux oreilles. C'est ... balbutia-t-il ... c'est pour mon... chat!

Ah! ricana le mauvais drôle.

Effectivement, M. Languette avait recueilli dans sa chambre un pauvre chat pelé, goutteux, couvert de plaies, qu'il soignait avec le dévoue-ment d'un saint Vincent de Paule, Bel-Œil le savait.

Il y avait là pour lui matière à une méchante action : il résolut l'empoisonnement du chat.

Il se procura, par l'intermédiaire d'un externe

de la mort-aux-rats, et guetta, avec une impa-tience de Peau-Rouge, l'occasion de réaliser ses « chatricides » desseins.

Un jeudi soir, au moment d'entrer au réfec-toire, M. Languette fut retenu à la porte par le proviseur. Quand il revint, c'était fait. Bel-Œil lui tourna le dos complaisamment — le morceau de rôti disparut de l'assiette.

Non, jamais je n'oublierai la scène dont nous fûmes témoins le vendredi, à une heure.

M. Languette, fou de désespoir, la face con-vulsée, la poitrine secouée par des hoquets, san-glottant : « Mortes! mortes!... empoisonnées!... oh !... »

Ce n'était point à son chat qu'il réservait les morceaux dont il se privait, le pauvre maître d'études, mais à sa vieille mère et à sa

Ah! nous crûmes tous qu'il allait tuer Bel-

Il marcha sur lui, les poings fermés, effrayant...

- Je ne savais pas, bégayait l'autre... je croyais...

Taisez-vous! lui cria-t-il d'une voix terrible. Et il fondit en larmes.

Un quart d'heure durant il pleura devant nous, bouleversés par sa douleur, muets, stupides, foudrovés.

Quand ce fut fini, il nous fit ses adieux. Puis, s'adressant à Bel-Œil:

— Ce n'est pas votre faute... Pourquoi vous avais-je menti!... Je tâcherai d'oublier que vous êtes le meurtrier des deux êtres que j'aimais le plus au monde... Adieu !...

Il sortit, nous laissant la tête courbée sous le poids écrasant de ce pardon.

Maxime AUDOUIN.

Avis industriels et commerciaux

Droits d'entrée. La chambre des communes canadiennes a décidé que la réduction des droits du 25 % serait appliquée, dès le 1er août pro-chain, exclusivement à la Grande-Bretagne et à celles de ses colonies qui jouissent des mêmes

Ainsi que nous l'avons dit la taxe consulaire pour le visa des quatre exemplaires de chaque facture des marchandises exportées au Chili est du $^{1}/_{2}$ $^{\circ}/_{o}$ de la valeur de la facture pour autant qu'elle ne dépasse pas 200 piastres. Par contre il sera perçu sur le surplus de cette valeur non pas le 1 °/0, mais seulement le 1 °/00, déclare la Feuille off. suisse du commerce.

Poignée de recettes

Nettouage de boiseries.

Au printemps on fait la toilette des appartements: or, pour enlever des boiseries teintes les taches généralement grasses qui s'y produisent par l'usage et le temps, on lave d'abord ses boi-series, suivant le degré d'épaisseur, et par conséquent de ténacité, que paraissent avoir les souilquent de tenactic, que paraissent avon les somi-lures à faire disparaître, — soit avec une disso-lution de savon noir, soit à l'eau seconde, — soit à l'eau clorurée. On passe ensuite une éponge simplement imbibée d'eau, jusqu'à ce qu'il ne reste plus trace du premier lessivage.

Tout le monde sait en quoi consiste une dissolution de savon noir: elle doit être claire ou épaisse, en raison de l'action détersive à laquelle elle est destinée.

L'eau seconde se fait en faisant dissoudre une partie (en poids) de potasse du commerce dans

trois parties d'eau.

L'eau chlorurée est le résultat de de la disso-lution, dans un litre d'eau, de 60 grammes de chlorure de chaux sec; ce chlorure est réduit en pâte avec un peu d'eau et délayé dana le reste du liquide. Quand on prépare d'avance ce dernier mélange, on l'enferme tiré à clair, dans des va-ses de verre ou de grès parfaitement clos.

Siccatif brillant pour carrelages et parquets. Dans beaucoup de familles, on peut désirer connaître cette préparation, sinon économique, du moins commode, car elle dispense tout frotte-

Faire chauffer, pendant 16 heures, 1 kilog. d'huile de lin; y faire dissoudre 250 grammes de gommes copal; ajouter ensuite 2 kilog. de galipot, 1 kilog. de sandaraque, 3 kilog. de gomme laque blonde, 500 gremmes de gomme copal

Faire cuire le tout pendant deux heures; retirer du feu et y verser dix litres d'alcool, en a-gitant. Passer au tamis et colorer le mélange suivant la nuance qu'on veut obtenir.

S'applique au pinceau sur les carrelages ou parquets préalablement lavés, et on laisse sécher.

Rafraichissement du vernes des meubles en bois couleur d'acajou. — A notre époque de re-cherche et de confortable, l'acajou et ses imitations sont devenus le luxe des plus modestes ménages.

Il peut donc, pour beaucoup de familles y avoir intérêt à pouvoir rendre le luxe à leur mobilier, quand il est défraîchi par le temps.

On prépare, à cet effet, une sorte de vernis au tampon, en faisant macérer, pendant 48 heures, une pincée d'orcinette pulvérisée dans 150 grammes d'essence de térébenthine. Lorsque la macération est suffisante, on en verse peu à peu le produit après l'avoir passé dans un linge à mailles peu serrées, dans une centaine de grammes de cire jaune fondue à petit feu et bien flui-de; on remue, en tournant, le mélange jusqu'à ce qu'il soit refroidi, et on le met en flacon.

Il s'applique sur les vernis à restaurer, préalablement lavés et essuyés au moyen d'un mor-ceau ou tempon de laine; et à l'aide d'un autre chiffon de même nature, propre et sec, on frotte

énergiquement.

Comment on rend le brillant aux théières et autres vases en métal blanc dit anglais. — Les us tensiles de cette sorte sont surtout employés durant les longues soirées d'hiver. Lorsqu'ils sont ternis, voulez-vous les ramener à leur éclat primitif? Mélangez avec de l'huile une petite quantité de terre pourrie qui se trouve chez tous les droguistes; mettez un peu de ce mélange sur le métal à nettoyer, et frottez fortement l'objet avec un morceau de drap fin ou de flanelle, jusqu'à ce que le métal soit devenu brillant. Arrivé à ce point, lavez l'objet avec de l'eau de savon chaude, puis essuyez avec un linge fin. L'opération se termine en passant au blanc d'Espagne, qu'on enlève dès qu'il est parfaitement sec, avec une peau de mouton chamoisée, qui sert aussi à polir le métal.

L'emploi du rouge d'Angleterre, réduit en poudre, — au lieu de la terre pourrie, — rem-plit le même office. — Pour le reste, on agit exactement de la manière qui vient d'être indi-

quée.

LETTRE PATOISE

Aivis és aimouéreux

Ai fà qu'i vos raicontet in de mes toués de fô. Pou aicmancie i vô dirai qu'in djoué qu'ai n'y aivait pe encoué de noi, i me pouermeno aivo lai Josephine, i vô dirai en péssaint que c'à mai bouenne aimie lai Jôsèphine : i l'aime bin, ai peu, nos djabian de nos mairiai. I vai bin long de mon histoire. I me pouermeno donc d'aivo lië, voilique nos péssan pré d'enne belle mason de paysains, côte lai mason ai y aivait in gros feumië, in tot gros : ai l'était esse ha que le toit. I ne sai poquoi, mai, ci gros feumië me tapai su le cratan de l'eouy. Tchain ça quei feu en l'ôta, i dié ai nos dgens : « Si vos saivin le bé gros feumië qu'i ai vu. — T'é fò, que me dié mon pére, in bé bouebe cment toi, te dairo allai à lovre dain cte mason (ai dain étre rétches pai li), en piaice que d'allai viai cte Josè-fine que n'é ran. — Ç'à enne bouenne baisatte qui z'y dié, lai Joséline. — Ite n'dit pon que nian, main à djoué d'adjedeu c'à les rétches que sont le pu respectai » que me redié mon père. No testicotenne encoué longtemps, ai peu, en lai fin, i dié: Eh bin, i adrai vouere, mais vo ne dirai ran, que cte poëre Josephine ne seutche ran. Bon.

In bé duemoenne, c'était c'teuviè, ai i aivait tot pien de lai noi en lai montaigne, vos saites, i m'aipointé pou allai à lôvre côte ci gros feumië — i metrompe, ce n'à pon côtele feumië, c'à cote enne demoiselle que demoère dain lai màsan côte le feumië. Bon. I brossé bin mon tchaipé, i boté in roudge œillat en lai boteniere

de mon paletot, i ciré bin mes soulai, i boté en mai moustaitsche, di... (i ne sai pu cment on yi dit), on aitchéte soli vé les aipotithiaires.) c'à tot droit lai Josèfine que m'en aivait bayië in peté pota à bon an S'elle aivai saivu qu'i vévoen botai pou yi faire de lai ficelle... Lâmoi! pouere Joséfine, i muso aidé en lé. Tchain i feu tot pra, i paiché pai lai pouetche. Tot le long di tschem n. i muso cment ai me fayai dire, cment ai me fayai faire : i musô aito en la Jo-sèline. Ai y aivai bràment de lai noi. Tot d'in cô, voilà que la tièrre me mainque dô les piës! I cole bin bé: in crayo que le bon Duë me peunéssai dje, ai case de lai Josèfine. I tchudo qu'i coulò tot droit en enfiè. Ce n'était pon en enfiè, mais quasi. C'était dain lai tcheusenne de cte demoiselle. Ci bogre de feumië était se hà, ai peu encoué lai noi, ai pe moi, qu'i ne musai pon en ce qu'i faissô. Me voili montai su le feumië, su le toit, ai peu, roufleaiva lai tchemenaie. I ramoné des coutres, des djenouïes, des brais, ai peu di dèrie, ai peu i faiso mon acte de con-trition, to aiva la tschemenai. Tchain i feu aiva, i éto in bé bouëbe, ou putôt. in raiche thué. I repaitché pai lai pouetche pou vouere voi i éto, ai peu, i recoinniessé le feumië. I me musé ç'a ci devain. I rebrossé mon tchaipé, ai peu mes coutres, mais i ne musé pon de me brossai le derrië. Suffit que i entré. Ai y aivait tot pien de demoiselles: i ne saivô cote lai quele ai me fayait me setai. C'en feu le pére que me dié: Séte te, Djoset côte note Doroté. Ai pairait que cté li n'aivait pon encoué de galain. C'était enne petête noiratte qu'aivait in long nai pontu. Tot d'in cò. elle me dié : « Qu'à ce que ç'a ste couë en lai botenière de vote paletot ?... Djeseusse! Mairià! i aivô perdju mon œillat. I s'i dié: « Demoiselle. c'était in œillat, mitenaint, c'à enne couë d'œillat, i me muse qu'i ai perdju l'œillat, en péssaint dain lai pouetche. — Yai ! qu'elle me dié, lai poutche à prou lairdge, ai peu, vò n'étes pon se gros : cment aivo fait ?. I ne veyò pon zi dire qu'i aivò entrai pai le thué. Ai peu i me trompé : i z'i dio aidé Josèfine. Elle me dié : « Vô n'ai vouere d'esprit, ç'à Doroté qu'i m'aipeule. » Suffit que tchain i seu prou sôle, i dié : « I m'en veu allai. » I me ne piaisò pon di tot: i avo tcha, ai suai. Bon. Tchain i tchudé me levai pou paichi, a ce qu'i n'éto pon côlai su mai selle!! C'était lai seutche ai peu lai suou, ai peu le tcha... Aibin tou-nerre! c'a aidon qu'ai z'i refaissait bon! I tchudé me décolai tot balement, pou qu'ai n'y voyin ran : i me touerd o d'enne san, d'enne atre. mais ran n'y fesai. Tchain i me levé, mai selle me demouéré cole. Lai demoiselle Doroté, criai: « ailairme », elle ne saiva t qu'é diaile i étô. Ai s'empiaiyenne tu, trétu, pou traire ste selle feu de mai tchulatte: i aivo bin paivu qu'ai ne prenyien lai tchulatteaiyò. About d'ennehouëre et dië menutes, ai poyenne lai repare. I paiché lestement ; i-rébié mon bé tchaipé, mai i ne reviré pon pou allai le repare... Y en aivò bogrement prou de ctemason à gros feumië! Vos âtres bouëbes, vos y peute allai à lôvre. Moi i z'i seut aivu: i n'y veut pu allai, painé retcheri mon tchaipé... I redjuerai in toué de fo pou le ravoi, aipeu, i vo le redirai enne âtre fois, cment qu'i ai fait. S'i vos ai racontai mai folie, ce n'a pon, pou que vos alin lai redire en mai petéte Josefine. Cte fois, i seut bin décidai de ne lai pu abaindenai. I seut aivu prou peuni de mai fâte.

Djoset di Cerneu és bouëbes.

Cote de l'argent

Du 4 mai 1898

Argent fin en grenailles fr. 100,50 le

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le Nº 18 du Pays du Dimanche:

64. ANAGRAMME.

Cidre, cire.

65. PROBLÈME

Solution :

Soit a, le joueur qui a gagné 2 fois et b, celui qui a gagné 1 fois.

Il ne reste que deux parties au plus à jouer et ces deux parties ne peuvent être gagnées que de l'une des façons suivantes:

abba

Mais, de ces 4 arrangements différents, 3 sont favorables à a et un seulement l'est à b. a ayant 3 chances pour b 1, a doit avoir 3/4 de l'argent et b 1/4.

66. CHARADE.

Dé-but (Début).

67. ÉNIGME.

Demain.

Ont envoyé des Solutions partielles : MM. Marguerite des prés à Boncourt; Marguerite d'Ajoie a Porrentruy; Joseph Grimaître à Montignez.

72. ÉNIGME.

Je suis l'aîné de tous mes frères, Mon cadet expirant décide de mon sort. Je suis plus désire des enfants que des pères, Et l'avare me hait presqu'autant que la mort. Je suis vieux; cependant mes heures sont bor-

Mon règne a de l'éclat qu'on voit bientôt finir. Je viens dans la saison des plus courtes journées, Je disparais et suis longtemps à revenir.

73. CHARADE

Mon un, le maraicher vous le vendra sans doute, Puisqu'il peut le cueillir au fond son jardin. Pour decouvrir mon deux, prenez la bonne route; Allez et sans détour, tout droit dans un mouin. Mon tout, certainement, ne fut pas doué comme Chacun: Il est sans voix. La parole de l'homme, Il ne la regut pas en don du Créateur, Il ne boit que de l'eau. Cherchez ami lecteur.

74. ANAGRAMME.

Je suis plante à l'endroit Et fleuve à l'envers.

75. MOT CARRÉ SYLLABIQUE

Remplacez les X ci-dessous par des lettres de manière à trouver horizontalement et verticalement lesmêmes mots dont les définitions sui-

XX XX XX 1. Jeunes ou d'âge mûr, chacun de voue m'évite.

Et ma vue à tous inspire la frayeur.

XX XX XX 2. J'accompagne un beau jeu, j'ai même le mérite

De donner aux accords plus de son, plus d'ampleur,

XX XX XX 3. J'ai plus d'un attribut pour deviner plus vite,

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir 17 mai.

Publications officielles

Convocations d'assemblées

Bassecourt.Le 8 mai à 3 h. pour passer les comptes, décider la construction du pont en fer et s'occuper de la tour de l'église etc.

Votation communale de 1 à 3 h. pour nommer

le maire, l'adjoint et un conseiller.

Bonfol-Beurnevésin-Vendlincourt. – Assemblée paroissiale le 8 mai à 2 h. pour passer les comptes, voter le budget et renouveler les autorités paroissiales.

Boécourt. — Le 15 mai après l'office pour passer les comptes et arrêter le budget.

Assemblée bourgeoise immédiatement après pour même but. Courchapoix. — Le 8 à 8 h. du soir pour pas-

ser les comptes et ratifier une vente.

Moutier. — Assemblée paroissiale catholique
le 8 après le service divin pour passer les comp-

tes et arrêter le budget.

Vermes-Rebeuvelier-Elay. — Assemblée paroissiale, dimanche 8 mai 1898, pour décider quelles sont les réparations à faire à la tour de l'eglise de Vermes (exhaussement de 2 m.); ratifier, s'il y a lieu, les dépenses faites pour la ré-paration de la cure du dit lieu.

Mise au concours

La place de secrétaire de préfecture et receveur du district des Franches-Montagnes dont les fonctions sont expirées.

L'Editeur : Société Typographique, Porrentruy.

Bons mots.

Le père:

Je n'aurais jamais cru, Henri, que tes études me coûteraient tant d'argent!

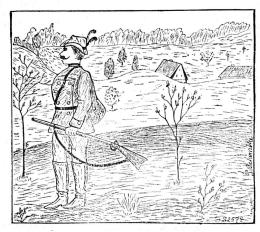
Le fils :

Vraiment, père, et avec cela je n'apprends pas grand chose !...

Incorrigible:

A. - Que ferais-tu, compère, si un viel ami était assez aimable de payer toutes les dettes que tu as contraciées ?

B. — De nouvelles!!



Je suis cependant certain d'avoir tué un lièvre. Mais qu'est-